

## BULLETIN D'INSCRIPTION

- **CAVALIER**

Nom Prénom :			
Adresse :			
Date de naissance :		Téléphone :	
Email :			
Allergie(s) ou régime alimentaire spécifique			
N° licence FFE :		Taille T-shirt :	
Nom du cheval :		N°Sire :	

Joindre une copie de la licence en cours et si nécessaire une attestation de niveau certifiée par un professionnel diplômé, au cas où le Galop 5 ne serait pas acquis.

- **PERSONNES ACCOMPAGNANTES :**

Nom Prénom :	
Taille T-shirt :	
Nom Prénom :	
Taille T-shirt :	
Nom Prénom :	
Taille T-shirt :	

**TARIF :**

Participation à la Route Eiffel : 95 € \*

Personne accompagnante : 40 € (ouvre droit aux mêmes prestations que le participant, à l'exception de la randonnée à cheval proprement dite).

*\* 10 € sera reversé à l'association Hope qui accompagne les femmes atteintes de cancer, à travers plusieurs approches, dont l'équithérapie.*

- **VEHICULE :**

**Catégorie de véhicule**

Voiture tractant un van

Fourgon

Poids lourd


Marque et type du véhicule : \_\_\_\_\_

Longueur totale, y compris remorque le cas échéant : \_\_\_\_\_

**Plaques d'immatriculation**

Véhicule tracteur : \_\_\_\_\_

Remorque : \_\_\_\_\_

Bulletin d'inscription à retourner par mail à : [lvillaume@pariseiffeljumping.com](mailto:lvillaume@pariseiffeljumping.com)  
accompagné du règlement par virement bancaire à l'ordre de l'Association des Cavaliers  
Propriétaires en précisant [ROUTE EIFFEL – NOM] :

**FR76 1005 7191 0800 0201 1000 178**

Votre inscription à la Route Eiffel ne sera confirmée qu'à réception du règlement.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la route Eiffel (pages 3,4,5)  
et en accepter les termes.

Date et signature

## REGLEMENT

La Route Eiffel s'est donnée pour mission de permettre la découverte des richesses de la Région Ile-de-France en croisant sur son passage les sites historiques de la ville de Paris. Cette année, les participants de la Route Eiffel découvriront la magie des sentiers et des monuments du bois de Boulogne.

La Route Eiffel 2024 est réservée exclusivement aux cavaliers disposant d'une monture. Cette année l'organisateur ne gère pas la location de chevaux.

**ATTENTION** : l'édition 2024 n'est pas accessible aux attelages.

### ORGANISATEUR

L'Association des Cavaliers Propriétaires est organisatrice de la Route Eiffel 2024.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

En s'inscrivant à la Route Eiffel, les participants et responsables de groupes déclarent expressément avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à se conformer à l'ensemble de ses stipulations. Les organisateurs pourront refuser la participation à la Route Eiffel à un participant et/ou un groupe jusqu'au moment du départ. En tout état de cause, le refus de départ d'un participant, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à des dommages-intérêts.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols, pertes, accidents, dommages causés ou subis par les participants, leurs chevaux ou leurs équipements lors de la Route Eiffel.

Les groupes sont encadrés par un enseignant ou accompagnateur diplômé. Celui-ci doit être en mesure de prouver sa qualification (mention sur sa licence ou copie de son diplôme).

### CAVALIERS

Minimum Galop®5 ou niveau équestre équivalent attesté par écrit par un enseignant diplômé d'État qui engage sa responsabilité.

Licence FFE en cours de validité. Possibilité de souscrire une licence temporaire FFE couvrant la période de la Route Eiffel.

Assurance responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui par lui, son cheval ou l'équipement utilisé à l'occasion de sa participation à la Route Eiffel.

## **EQUIDES**

Contrôle vétérinaire – bon état général et vaccins à jour - à l'arrivée sur site. Un équidé dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant, ou n'a pas pu être vérifié, ou qui n'est pas à jour de ses vaccins ne sera pas autorisé à prendre le départ. Chevaux ferrés ou non, dès lors que les pieds sont en bon état et correctement parés pour circuler sur terrain dur.

Les chevaux de tous types, dès lors qu'ils répondent aux normes réglementaires et sanitaires et sont d'une sociabilité avérée, notamment les animaux entiers, sont admis sur la Route Eiffel.

L'organisateur ne fournira aucun soin aux équidés pour le compte de leurs propriétaires ou cavaliers.

## **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, BONS USAGES ET CONSIGNES DE SECURITE**

Le port d'une coiffe de sécurité est obligatoire pendant toute la durée de la Route Eiffel. Durant la Route Eiffel, les participants sont des ambassadeurs de l'équitation, de leur région, ainsi que du Longines Paris Eiffel Jumping ; ils doivent se comporter en conséquence. Leurs tenues, ainsi que l'état général de leurs montures et équipements, devront être impeccables.

Les cavaliers respecteront le Code de la Route. Ils ne bénéficient d'aucune priorité, sauf s'ils y sont expressément invités par les autorités de Police.

L'encadrement et la sécurité de la Route Eiffel sont assurés par la Police à cheval et par la Police de Paris. Les participants devront en toutes occasions se conformer aux instructions communiquées par ces autorités.

Il est formellement interdit d'attacher les chevaux aux arbres, ou à leur proximité immédiate.

Il est à noter que **le participant qui circule à l'extérieur du parcours perd de fait la qualité de participant de la Route Eiffel** et que les actes qui pourraient lui être imputables (pénétration dans des parcelles privées, circulation sur des chemins interdits aux cavaliers, dégradations éventuelles à l'environnement, aux arbres ou aux récoltes, etc.) seraient alors de sa seule responsabilité.

## **VETERINAIRE SANITAIRE**

L'organisateur fait appel à un vétérinaire sanitaire et le rémunère afin de procéder aux contrôles qui s'imposent avant le départ et assurer une astreinte durant la manifestation.

Les autres frais d'intervention qui seraient demandés par un participant sont à la charge du demandeur.

**IMAGE – DROIT DE PHOTOGRAPHER – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Chaque participant autorise expressément, à titre gracieux, les organisateurs :

- À réaliser des photos et des films le représentant ainsi que les membres de son groupe et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger ;
- À citer et reproduire gracieusement son nom à des fins de communication externe, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger.

Tout participant désigné pour encadrer un groupe se porte fort d'obtenir la présente autorisation de la part de chacun des cavaliers constituant le groupe.

**MODIFICATION- ANNULATION DE LA RANDONNEE**

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la Route Eiffel ainsi que de modifier tout ou partie des conditions de déroulement de la Route Eiffel, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, notamment météorologiques, sans que leur responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité puisse être réclamée de ce fait.

**REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Aux seules fins de la gestion de la Route Eiffel, les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque participant sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles pour l'adapter aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018.

Les données collectées sont destinées aux organisateurs et conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles ne pourront être communiquées que pour satisfaire des demandes internes à l'organisation, à savoir uniquement à un prestataire de service ou un autre participant qui en ferait la demande. Aucune communication autre n'en sera faite.

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données soient traitées.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un participant de son droit de retrait avant la fin de la Route Eiffel entraînera l'annulation automatique de sa participation.

**LITIGES**

Tout différend né à l'occasion de la Route Eiffel et de l'interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.